

## Rapport d'orientation présenté par le CA et voté à l'unanimité par l'AG du 7 mars 2020

### **La politique israélienne franchit une nouvelle étape.**

Jusqu'à une date récente, Israël était dans le déni des exactions commises à l'égard du peuple palestinien : « les Palestiniens réfugiés sont partis de leur plein gré, nous avons fait une offre généreuse qui n'a pas été acceptée ; nous voulons bien négocier la solution à deux états, mais nous n'avons pas de partenaire... »

Depuis quelques années, le gouvernement israélien ne cherche plus à camoufler sa politique colonialiste : il prône ouvertement, avec cynisme, un nationalisme ethnique qui implique l'exclusion des non-juifs. La loi sur l'État-nation du peuple juif en 2018 a confirmé cette évolution radicale.

La fragmentation du peuple palestinien en « catégories » (Cisjordanie-Gaza, résidents de Jérusalem, réfugiés) relevant chacune de régimes distincts sur le plan juridique économique et politique constitue juridiquement le crime d'apartheid.

Dans le même temps les pratiques inhumaines indignes ne se cachent même plus : profanation du corps d'un Palestinien tué à Gaza, refus de rendre aux familles le corps de prisonniers morts en détention, tortures physiques pratiquées ouvertement sur les prisonniers...

Cette politique est encouragée par l'administration étatsunienne de Trump, et tolérée par la complicité de certaines monarchies du Golfe et l'inaction des Pays européens.

Comment comprendre la réaction du gouvernement français qui « salue les efforts du Président Trump » sinon par un alignement sur les États-Unis alors que la France se prétend attachée au droit international et à la « solution à deux États » ?

### **Le projet d'un État palestinien est-il compromis ?**

Le peuple palestinien a droit à l'autodétermination et donc à un État souverain.

Malheureusement la fragmentation du territoire par les colonies et l'annexion de fait de la zone C que Netanyahu veut inscrire dans la loi israélienne, compromettent de plus en plus cette perspective.

Nombre de nos partenaires n'y croient plus et nous l'avons compris avec la délégation d'élus du département lors de la rencontre en novembre 2019 avec Mohamed Stayyeh, Premier Ministre palestinien qui déclarait : « Israël détruit systématiquement toute possibilité d'établir un État palestinien ». Devant le Consul de France il exhortait le gouvernement français à reconnaître en urgence l'État de Palestine, faute de quoi la situation d'apartheid se poursuivra.

### **Cette nouvelle étape impose d'adapter notre stratégie.**

Depuis sa création en 2001, notre association a connu un réel développement et continue à faire régulièrement des adhésions tandis que la mobilisation de toute la société progresse. Pourtant la politique des gouvernements français successifs régresse sur la question palestinienne.

Jusqu'ici, Israël profite en toute impunité de la colonisation et de l'occupation, ce gouvernement ne peut changer de politique que sous la contrainte : s'il commence à « payer le prix de cette occupation » comme le déclarait Salah Hamouri en janvier.

Cela implique le renforcement des actions de Boycott-Désinvestissement-Sanctions.

**Sur le volet du Boycott**, nous rechercherons des actions innovantes, visibles et permettant l'adhésion de l'opinion.

**Mettre l'accent sur les Sanctions** est nécessaire : réclamer au gouvernement la reconnaissance de l'État de Palestine n'est pas suffisant, bien que certains gouvernements de l'UE (Luxembourg, Espagne) pourraient aller dans ce sens et en entraîner d'autres. Mais il nous faut aussi poursuivre un plaidoyer actif auprès des parlementaires pour les mettre devant leurs responsabilités :

Aux élu.e.s qui professent une attitude de « neutralité », nous rappellerons que cette posture est coupable et, de fait, complice des crimes commis par Israël.

Aux député.e.s qui ont voté en 2014 la reconnaissance de l'État de Palestine, nous demanderons des comptes : qu'ont-ils fait pour faire appliquer ce vote par l'exécutif ? Nous leur rappellerons que la suspension de l'Accord d'association UE-Israël, votée en 2002 par le Parlement européen est légitime et n'a jamais été appliquée.

Dans ces démarches en direction du pouvoir central, nous devons **étendre et renforcer nos liens avec les élus** : maires, conseillers municipaux et départementaux, qui soutiennent les droits des Palestiniens.

**Cette pression sur le pouvoir politique doit aller de pair avec la mobilisation de la société pour espérer faire évoluer l'attitude du gouvernement français.**

**L'information et la sensibilisation** de la société passent par la **dénonciation** de la violence exercées par Israël.

Par les conférences, les évènements nous mettrons l'accent sur des cas précis : les tortures, les assassinats, la répression contre les enfants, les discriminations de toute nature en travaillant avec les organisations partenaires spécialisées (Amnesty international, ACAT, LDH, CCFD Terre solidaire)

**La restructuration et le renforcement de notre organisation est nécessaire à la vitalité de notre association.**

Il faut mettre le Conseil d'administration au centre des orientations stratégiques de l'association. Pour cela, le CA doit animer des commissions thématiques existantes (culture, prisonniers, journal et information numérique, projets) ou à créer (BDS, Manifestations, Relation avec les élus, Jeunesse...) et susciter des initiatives qui mobilisent au-delà des militants habituels participant ponctuellement aux actions de l'association.

Il est nécessaire d'étoffer le bureau de l'AFPS alors que deux de ses membres ont des responsabilités nationales Enfin, l'expertise nécessaire à certaines fonctions devra être partagée pour assurer l'avenir.

**Renforcer le réseau d'organisations qui défendent les droits des Palestiniens.**

La Plate-forme 44 des ONG pour la Palestine constitue le premier cercle que nous continuerons à animer. Par ailleurs, intensifier notre action en direction des politiques nécessite d'impliquer davantage syndicats et organisations politiques qui constituent le collectif nantais.